

Pour la Réfoua Chéléma de Yitshak Ben Chimone, David ben Messaouda, Haim ben Esther, Rav Moché Ben Raziel, Chimone Ben Messaouda, Aaron Ben 'Hanna, Audrey Bat Étoile

Étoile bat Méssaouda, Messaouda **Bat Guemra**

Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David. Chimone Ben Yitshak et 'Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de Sarah bat Avraham, Chimone Ben Yitshak, Yitshak Ben Mordékhaï, Dov Ben Lévana azriel ben Sarah et David ben Julie

Résumé de la Paracha

Notre paracha débute lorsque Moshé donne à Israël le choix entre la bénédiction et la malédiction. Le respect de la torah et des mitsvot sera garant de la bénédiction et évidemment la transgression provoquera la malédiction. La suite de la paracha traite des règles à suivre quant à l'endroit des sacrifices qui ne pourront plus être faits n'importe où : seul le temple sera destiné à cet usage. Moshé met ensuite le peuple en garde contre les risques des faux prophètes et de tous ceux qui souhaiteraient les conduire à l'idolâtrie. En tant que peuple saint, les bné-Israël doivent se différencier et limiter leur alimentation aux seules espèces autorisées par la torah. Des règles telles que le prélèvement du maasser sur la récolte, aider les pauvres, libérer les esclaves et enfin, accomplir les fêtes de pèlerinage sont enseignées dans la suite de la paracha.

Dans le chapitre 15 de Dévarim, la torah dit :

- אַשׁרַצִּךְ ,בָּאַרַצִּךְ ,בָּאַחַד שָׁעָרֵיךְ ,בָּאַחַד שָׁעַרֵיךָ ,בָּאַרַצִּךְ יָּהָנָה אֱלֹהֶידָ נֹתֵן לָדְ--לֹא תְאַמֵּץ אֶת-לְבָבְדְּ ,וְלֹא תִקְפֹּץ אֶת-יָדְדָ, מַאַחִידָּ, הַאֶּבִיוֹן

7/Que s'il y a chez toi un indigent, d'entre tes frères, dans l'une de tes villes, au pays qu'Hachem, ton Dieu, te destine, tu n'endurciras point ton cœur, ni ne fermeras ta main à ton frère nécessiteux.

ָח/ כִּי-פָתֹחַ תִּפְתַּח אֶת-יָדְד, וֹלוֹ ;וְהַעֲבֵט ,תַּעֲבִיטֶנּוּ ,דֵי מַחְסֹרוֹ, אַשר יַחָסַר לוֹ

8/ Ouvre-lui plutôt ta main! Prête-lui en raison de ses besoins, de ce qui peut lui manquer!

ט/ הִשָּׁמֶר לְךָּ כָּן-יִהְיֶה דָבָר עִם-לְבָבְךָּ בְלִיַעַל לֵאמֹר ,קַרְבָה שְׁנַת-ָּהָשֶּׁבַע שְׁנַת הַשְּׁמִּטָּה ,וְרָעָה עֵינְךְ בִּאָחִיךְ הָאֶבְיוֹן ,וְלֹא תִתֵּן לוֹ; וְקָרָא עָלֶיךָ אֶל-יְהוָה, וְהָיָה בְּךְ חֵטְא

9/ Garde-toi de nourrir une pensée perverse en ton cœur, en te disant "que la septième année, l'année de rémission approche," et, sans pitié pour ton frère nécessiteux, de lui refuser ton secours: il se plaindrait de toi à Hachem, et tu te rendrais

coupable d'un péché,

י/ נָתוֹן תִּתַּן לוֹ ,וָלֹא-יָרַע לְבָבָךְ בְּתִתְּךָ לוֹ :כִּי בִּגְלֵל הַדָּבָר הַזֶּה ,יָבֶרֶכְךְ יְהוָה אֱלֹהֶיךְ ,בְּכָל-מַעֲשֶׂךְ ,וּבְכֹל מִשְׁלַח יָדֶר 10/Non! Il faut lui donner, et lui donner sans que ton cœur le regrette; car, pour prix de cette conduite, Hachem, ton Dieu, te bénira dans ton labeur et dans toutes les entreprises de ta main.

ָרַצֶּךָ הָאָבֶיוֹן מָקֶבֶרַ הָאָבֶץ; צַל-פַן אָנֹכִי מְצַוְּךָ ,לֵאמֹר ,פָּתֹחַ תִּפְתַּח אֶת-יָדְדָ לְאָחִידְ לַעֲנַיֶּדְ וּלְאֶבְיֹנְדָּ ,בְּאַרְצֶדְ 11/Or, il y aura toujours des nécessiteux dans le pays; c'est pourquoi, je te fais cette recommandation: ouvre, ouvre ta main à ton frère, au pauvre, au nécessiteux qui sera dans ton pays!

Le dernier verset semble contredire un verset un peu plus haut précisant (chapitre 15, verset 4): «A la vérité, il ne doit pas y avoir d'indigent chez toi... » Comment la torah peut ordonner la disparition de la pauvreté quant elle affirme par ailleurs que les pauvres existeront toujours? Sur cela, Rachi répond: « Cela veut dire que, lorsque vous exécutez la volonté de Hachem, il y a des pauvres chez les autres et pas chez vous, et que, lorsque vous n'exécutez pas la volonté de Hachem, il y a des pauvres chez vous. »

e Malbim relève une particularité intéressante de la mitsvah de la tsédaka. Nos sages enseignent que le salaire pour l'accomplissement d'une mitsvah est la mitsvah elle-même. En ce sens où, une personne qui se fatigue pour faire une mitsvah convenablement recoit (dans ce monde) l'aide pour pouvoir poursuivre cette mitsvah ensuite. Par exemple, une personne s'investissant dans la mitsvah du tsitsit, a pour récompense de toujours être dans les conditions pour pouvoir pratiquer encore et encore cette mitsvah. De

sorte, Hachem lui assure les moyens de pouvoir s'acheter un autre tsitsit lorsque le sien n'est plus utilisable et ne le met pas en situation d'impossibilité d'accomplir cette mitsvah. Le cas de la tsédaka est différent puisque nous venons de voir que l'objectif est la disparition de la pauvreté parmi les bné-Israël. En ce sens, nous ne pourrons plus nous attraire à la mitsvah de la tsédaka puisque plus personne n'aura besoin de la recevoir. C'est pourquoi le Malbim écrit que la récompense de la mitsvah de la tsédaka est de ne plus pouvoir la pratiquer, contrairement à toutes les autres mitsvot.

Cela nous surprend évidemment de penser que la disparition d'une mitsvah, aussi importante que la tsédaka soit une récompense. Rappelons que la tsédaka est une ramification d'une mitsvah plus générale, celle de la guémilout 'hassadim, à savoir le fait de promulguer de la bonté aux autres. Cette dernière est la spécificité de peuple juif dans le sens où elle est à la base de notre création. La qualité qui a value à Avraham d'être choisie par Hachem est justement cet amour d'autrui, sa dévotion à accueillir en permanence les gens, les nourrir et leur faire connaître la vérité. Comment

pourrions-nous concevoir un jour de ne plus pouvoir agir de la sorte?

Tentons une approche en passant par les différents commentaires de nos sages.

Il existe un ancien minhag, extrêmement répandu

dans les communautés et basé sur les écrits du Arizal de donner un peu de tsédaka à la prière de cha'harit lorsque nous disons « ואתה מותל בכל Tu domines tout ». Le sens évident à donner à cette attitude est la prise de conscience de la source de tout ce que nous possédons. Tout vient d'Hachem et de fait, donner de l'argent n'est que déplacer des choses qui ne nous appartiennent pas vraiment. Mais de façon un peu plus profonde, le **Sfat Émet** explique les mots des versets que nous avons apporté et remarque une double redondance. Dans le verset 8, la torah écrit « כּי-פתה תפתה אֶת-יִדָּר Ouvre-lui plutôt ta main! » et dans le verset 10, il est dit « נְתוֹן תְּהֶן לוֹ Il faut lui donner ». Les mots en gras sont de la même racine et de fait, un seul aurait suffit, rendant le second inutile. Cette double occurrence est généralement traduit dans le sens d'une insistance marquée du verset pour appuyer sur l'injonction énoncée. Seulement, le Sfat Émet en explique ici le sens profond. Le premier mot de ces doubles occurrences peut être vu comme un acte déjà accomplie et les versets pourraient alors être traduit de facon littérale « car ouverte, tu ouvriras ta main » ainsi que « donné, tu lui donneras ». Bien évidemment, nous nous rendons compte de la nécessité de ne pas traduire comme cela dans les traductions car le verset ne semble alors n'avoir aucun sens. Seulement, il s'agit de la vraie traduction du texte signifiant que la torah cherche à nous donner une information supplémentaire. La réalité est que lorsqu'une personne décide de donner de la tsédaka avec sincérité, alors Hachem s'associe à son acte et dans le ciel. Lui aussi donne de la tsédaka en ouvrant les portes de l'abondance et en la déversant sur nous. En ce sens, lorsque nous donnons de facon concrète de la tsédaka, il s'agit d'un acte qui fait suite à celui d'Hachem qui nous a devancé à la seconde où nous avons décidé de faire cette mitsvah et nous a fourni depuis le ciel les moyens de le faire. C'est pourquoi le verset nous informe, « car ouverte est ta

main lorsque tu l'ouvrira » ou encore « car la tsédaka est donnée, lorsque tu la donneras » car Hachem s'est déjà chargé de mettre en place cette mitsvah en s'associant à notre volonté de l'accomplir.

Cette association est tellement marquée, que le **Kaf 'Ha'haïm** (simane 51, simane katane 45) définit la manière de donner la tsédaka en rapport avec le nom d'Hachem : « il faut avoir l'intention d'associer le ה-ו-ה' lorsque nous donnons la tsédaka de la facon suivante : la pièce représente le "' - youd " (en ce sens où le youd est symbolisé par un point et ressemble à une petite pièce), les cinq doigts de la main qui donnent la pièce renvoient au " ה - hé " de par sa valeur numérique, le bras que l'on tend est un " 1 - vav " (qui est un trait vertical) et enfin, les cinq doigts de la main du pauvre qui reçoit symbolisent le dernier " 7 - hé " du nom d'Hachem, comme il est rapporté de le chaar hapsoukim. Si une personne ne trouve pas de pauvres à qui donner (en main propre) il faudra considérer sa main gauche comme étant celle du pauvre et faire passer la pièce de la main droite à la main gauche en pensant à cette association avec Hachem (et donner cette pièce plus tard à une personne qui en a besoin ou dans une koupa de tsédaka)... »

Nous comprenons ainsi combien Hachem est présent et se trouve à la base de l'accomplissement de la mitsvah de la tsédaka. Ceci est tellement vrai, que nos sages font l'analyse très connue d'une autre redondance se trouvant justement dans notre paracha, concernant le ma'asser, cette mitsvah de prélever un dixième de nos revenus. Le verset (chapitre 14, verset 22) dit : «עשֵׁר אַנְשֵּׁר Tu prélèveras la dîme». Encore une fois, les deux mots sont en trop, un seul aurait suffit et nos sages expliquent «עַשֶּר prélève» afin que «עַשֶּׁר tu t'enrichisses».

Les **Tosfot** (sur le traité ta'anit, page 9a) citent le midrach suivant : « il y avait un homme riche dont le champs produisait 1000 kours (mesure de l'époque) de blé par an, et il en prélevait 100 pour le ma'asser. Avant sa mort, il a mis en garde son fils de continuer à prélever le ma'asser convenablement, seulement, le fils ne l'a pas écouté et a retenu le ma'asser au point que son champs ne produisait plus que 100 kours par an, à

peine le ma'asser que son père offrait avant... »

Il est intéressant de noter qu'en refusant de prélever, justement le fils a réduit sa production à un dixième. Par ailleurs, l'explication apportée par nos maîtres laisse un point d'obscurité. La torah écrit « עַשֵּׁר הַּנַשֵּׁי Tu prélèveras la dîme », dans les deux cas, la lettre en gras est un « w sine » dont le point est à gauche. Dans l'explication de nos maîtres, le premier mot « עַשֵּׁר prélève » est maintenu avec un « w sine », seulement, dans le deuxième mot, le « w sine » se transforme en « w chine » dont le point est à droite. Pourquoi ?

Pour répondre à cela, nos sages trouvent une allusion dans la torah. Lorsqu'Avraham a remarqué que son neveu Loth était mauvais, il a voulu se séparer de lui et à dit (Béréchit, chapitre 13, verset 9): אָם-הַיָּמִין אָם וּאָימָנָה, וָאָם-הַיָּמִין א וְאַשְׂמָאִילַה si tu vas à gauche, j'irai à droite; si tu vas à droite, je prendrai la gauche ». Nos maîtres appliquent ce texte de la torah au ma'asser et disent : « si lorsque tu prélèves le ma'asser, tu es à gauche, en ce sens où le point de la lettre est à gauche pour faire " עשה - 'asser – prélever ", alors ton intention est de faire la mitsvah de façon louable et Hachem se tiendra à ta droite et le point aussi pour faire que « תַּתְעַשֵּׁר tu t'enrichisses ». Par contre, si dès le début, tu te tiens à droit, en plaçant le point pour faire "עַשֶּׁר – 'acher – t'enrichire ", alors tu témoignes que ton but n'est pas la mitsvah mais la richesse. Dans ce cas, Hachem Se placera à ta gauche et le

Là encore, nous disposons d'une preuve de l'intervention directe d'Hachem dans la tsédaka. Cela nous conduit alors à comprendre que tout est dans la pensée. Lorsque nous avons la volonté sincère de promulguer le bien, alors le ciel agit en notre faveur et notre pensée est déjà réalisée, avant même que nous agissions. Avec cela à l'esprit, nous pouvons peut-être comprendre la particularité de cette mitsvah qui tend à disparaître lorsque nous la pratiquerons comme il se doit. En réalité, il ne s'agit pas vraiment d'affirmer que nous n'aurons plus le mérite de l'accomplir, mais plutôt de comprendre que lorsque nous aurons atteint la

point du deuxième mot deviendra " הַעשֵּׁר -

té'asser - tu diviseras par dix" comme

l'histoire apportée par les **Tosfot**. »

perfection de la tsédaka, alors notre pensée sera en permanence motivée par le bien d'autrui, provoquant un déferlement permanent d'abondance dans le ciel. Mais ce qu'il faut souligner, c'est que ce dernier ne sera que le fruit de notre volonté. En ce sens, la mitsvah ne disparaît au contraire, nous l'accompliront en permanence!

Yéhi ratsone que nos actes témoignent rapidement de cette belle pensée pour arriver à ce jour où la pauvreté disparaîtra, *amen ken yéhi ratsone*.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme ou la réfoua chéléma d'un proche, contacteznous à l'adresse mail :

yamcheltorah@gmail.com



Association à but cultuel, habilitée à délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr . Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.